

## LETTRE D'INFORMATION

sur le projet éolien de l'Aubépin  
Commune de Cravant (45)

Février 2022



En accord avec le conseil municipal de Cravant, notre société, VALOREM, a lancé l'étude d'un projet éolien sur la commune. Cette première lettre d'information vous en présente les grandes lignes.

## VALOREM, UN PIONNIER DE L'ÉOLIEN EN FRANCE

Groupe français indépendant, VALOREM accompagne les territoires dans la **valorisation de leurs ressources énergétiques renouvelables** depuis 1994. Forts de plus de 350 collaborateurs, nous intervenons **du développement de projets à l'exploitation des parcs d'énergies renouvelables**, en passant par la construction et la maintenance.

**Autour de votre commune**, VALOREM est propriétaire du parc photovoltaïque de Mézières-Lez-Cléry, des parcs éoliens de Dampierre-en-Graçay et Massay dans le Cher, ou encore celui d'Angerville, en Essonne. D'autres projets sont en cours dans votre région.



Parc éolien de Bois d'Olivet, à Dampierre-en-Graçay et Massay (18)

## LIMITER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AVEC LES RENOUVELABLES

«Pour lutter contre le réchauffement climatique, nous devons réduire nos consommations et changer de modes de production d'énergie. **Les énergies renouvelables** (hydroélectricité, éolien, solaire, méthanisation...) **n'émettent pas de gaz à effet de serre lorsqu'elles produisent de l'électricité**. Elles s'appuient sur des ressources naturelles qui ne dégradent pas notre planète.

En France, l'électricité produite par des énergies renouvelables complète la production d'électricité des centrales nucléaires et des centrales à combustibles fossiles. Toutes ces énergies composent le bouquet énergétique français. **La part des énergies renouvelables devra doubler dans ce bouquet pour atteindre 40 % de la consommation d'électricité d'ici 2030** (objectif de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte).»

Extrait du guide ADEME «Le changement climatique en 10 questions» Août 2019

### À SAVOIR

**95 %** Une éolienne produit de l'électricité 95% du temps. On peut prévoir sa production 3 jours à l'avance.

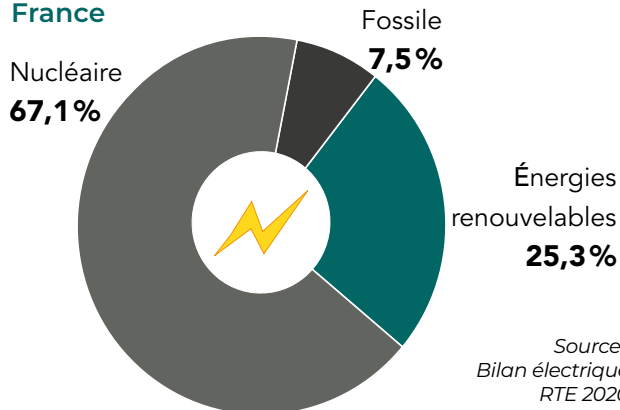
**25 %** C'est le "facteur de charge" moyen d'une éolienne : le rapport entre ce qu'elle produit réellement et ce qu'elle produirait en fonctionnant à puissance maximale constamment.

**20/30 ans** C'est la durée de vie d'une éolienne.

**90 %** Une éolienne se recycle à 90%.

**8,2%** C'est la consommation d'électricité couverte par la production éolienne en année glissante

### Répartition de la production d'électricité en France



**18 209 MW**

Puissance éolienne terrestre raccordée

**35 600 MW**

Objectif 2028 d'éolien terrestre fixé par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

Source : Panorama électricité renouvelable juin 2021



## LES 5 ÉTAPES D'UN PROJET ÉOLIEN

Le développement d'un projet éolien s'étale sur plusieurs années, depuis l'identification d'un site jusqu'à l'exploitation du parc.

Avec la récente **évolution des contraintes aéronautiques**, VALOREM a identifié une zone adaptée à l'accueil d'éoliennes sur Cravant.

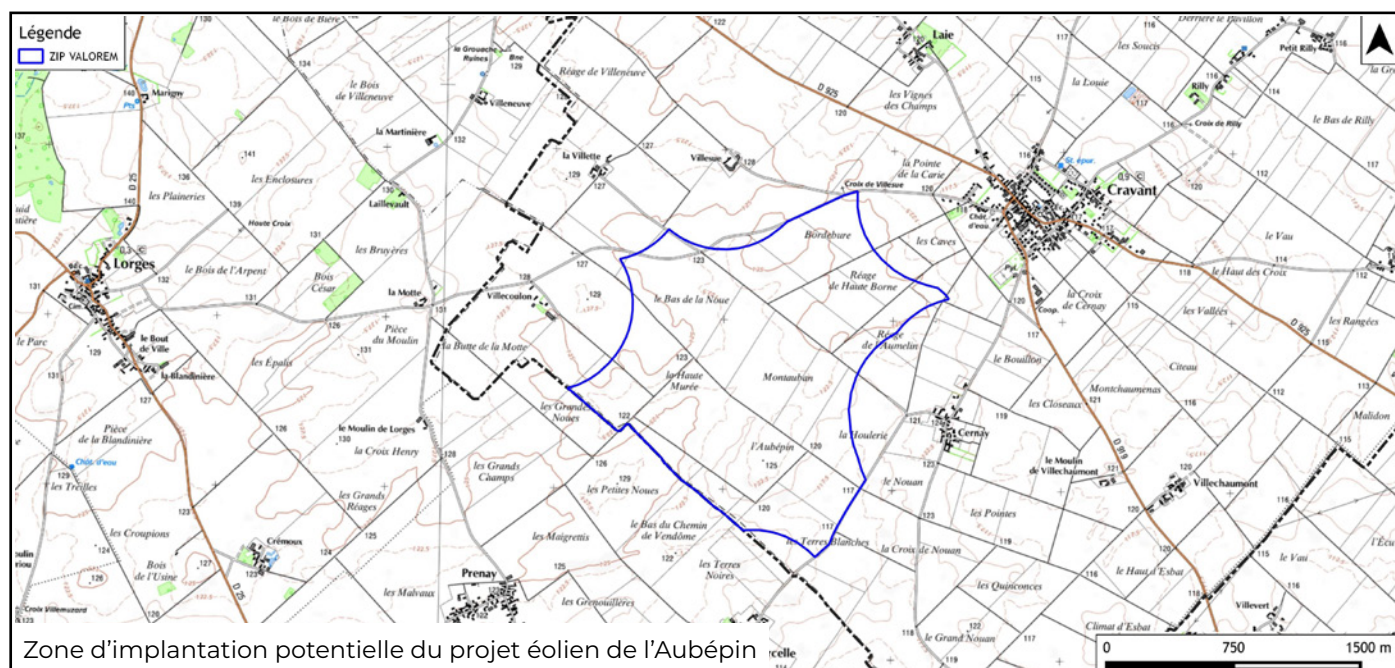
Parce que l'évolution du territoire est l'affaire de tous, VALOREM demande l'accord de la commune pour lancer la faisabilité du projet. **En mars 2021, le conseil municipal de Cravant a délibéré favorablement** à la réalisation des études et la création d'un comité de pilotage pour accompagner ce projet.

Pré faisabilité	Faisabilité	Autorisations	Construction	Exploitation
<p><b>2020</b></p> <p>Pré-études sur le vent et le raccordement électrique, recherche de contraintes liées à l'environnement et à la réglementation</p> <p>Échanges avec les élus</p> <p><b>2021</b></p> <p>Présentation au conseil municipal, échanges avec les services de l'État, 1<sup>er</sup> comité de pilotage</p>	<p><b>2021-2022 (14 à 24 mois)</b></p> <p>Études : potentiel de vent // milieu humain (acoustique, paysage) // milieu naturel (faune, flore, oiseaux, chauve-souris...)</p> <p>Validation du projet avec les services de l'État et les élus</p>	<p><b>18 à 30 mois</b></p> <p>Demande d'autorisation administrative</p> <p>Enquête publique et avis des communes alentour</p> <p>Arrêté d'Autorisation Environnementale Unique délivré par le Préfet</p>	<p><b>12 à 24 mois</b></p> <p>Obtention d'un tarif d'achat</p> <p>Financement du projet</p> <p>Raccordement au réseau public</p> <p>Travaux de terrassement, fondations, raccordement inter-éolien, montage des éoliennes...</p> <p>Tests de mise en service</p>	<p><b>Pendant au moins 20 ans</b></p> <p>Suivi d'exploitation et maintenance des éoliennes</p> <p>Et après ?</p> <p>Démontage du parc et remise en état du site ou changement des éoliennes</p>

## LA ZONE D'ÉTUDE

La zone d'implantation potentielle ci-dessous a été définie en fonction de critères propres à l'installation d'éoliennes :

- Un éloignement d'au moins 500 m des habitations, comme la réglementation française l'impose,
- Une bonne exposition au vent dominant,
- La possibilité de raccorder le parc au réseau électrique,
- Aucune contrainte majeure liée à l'environnement ou à la réglementation.





## LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage instaure une **approche territoriale globale**. Animé par VALOREM, il réunit les acteurs du territoire (élus, agriculteurs, riverains...) afin d'évaluer les enjeux locaux et d'élaborer un projet éolien adapté à la commune.

### Les premières réunions de 2021 :

- **30 juin** : définition du planning de suivi du projet
- **6 octobre** : visite du site d'implantation potentiel, informations sur les aspects environnementaux et les différents moyens de communication à destination des citoyens.
- **17 novembre** : suite de la réflexion sur la communication, choix du nom du projet éolien de l'Aubépin.

## L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ : IDENTIFIER LES SPÉCIFICITÉS DU SITE

L'étude de faisabilité analyse très précisément les **spécificités de votre territoire au travers de différentes thématiques**. Elle est réalisée par une équipe composée d'experts indépendants (naturalistes, paysagistes, acousticiens, géomètres...). A l'issue de ces études, VALOREM, avec le comité de pilotage, déterminera **l'emplacement et les caractéristiques des éoliennes**. Nous comparerons les différentes variantes d'implantation puis choisirons la plus adaptée aux enjeux du territoire, Tout en assurant une production d'électricité optimale, **l'implantation finale** respectera les recommandations des bureaux d'études et des services de l'État.



### Le potentiel éolien

Un mât de mesure du vent sera installé sur site en février prochain, afin de **caractériser précisément le vent qui souffle sur la zone**. Les données récoltées seront ensuite corrélées avec celles des stations Météo France environnantes.

A partir de ces éléments, VALOREM déterminera **la vitesse moyenne et les directions du vent** à hauteur de pale et estimera **la production électrique du futur parc**. Ces données

nous guident pour choisir l'implantation des éoliennes et sélectionner les technologies les mieux adaptées au vent présent sur le site.

Nos premières analyses ont évalué une vitesse moyenne de l'ordre de 21,6 à 25,2 km/h à 100 m de haut, bien adaptée à sa conversion en énergie éolienne.



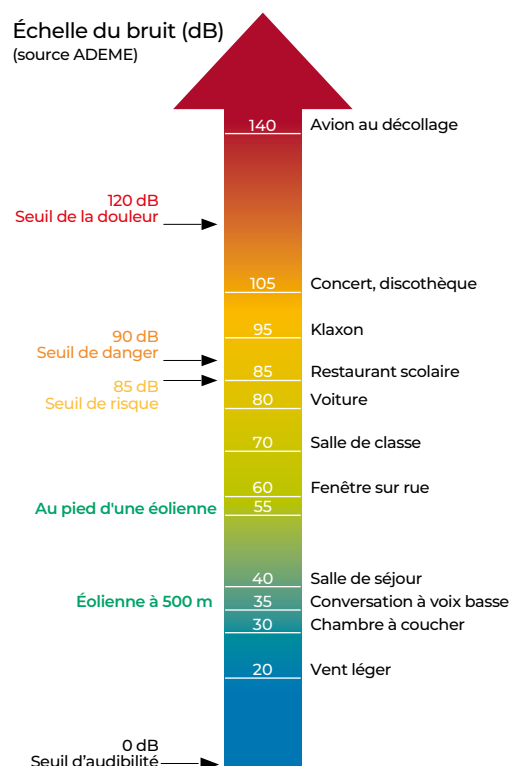
### L'étude acoustique

La loi française est extrêmement ferme et respectueuse des riverains des parcs éoliens. Au niveau des habitations les plus proches, **l'émergence sonore générée par les éoliennes ne doit pas être supérieure à 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit** par rapport au bruit initial (avant l'implantation des turbines). Après la mise en service du parc éolien, une campagne de mesures acoustiques **vérifiera le respect de cette réglementation**, et, si besoin, demandera l'adaptation du fonctionnement des éoliennes.

Pour cela, il nous faut connaître avec précision le niveau de bruit ambiant existant actuellement. **Des sonomètres seront donc installés au niveau des habitations proches de la zone d'étude** au cours du second trimestre 2022



Échelle du bruit (dB)  
(source ADEME)



### L'étude environnementale

Pendant un cycle biologique annuel, **des spécialistes recensent les différentes espèces**, enregistrent leur occupation du site et analysent les impacts potentiels du futur parc éolien. Les premiers diagnostics ont débuté en fin d'été et se poursuivent actuellement.

Le déroulement d'une étude naturaliste s'organise autour de 3 grands thèmes :



Ornithologue en observation

#### >> Les oiseaux

Durant une année, des ornithologues interviennent dès le lever du jour pour réaliser des observations. Selon la saison, la fréquence des visites varie d'une tous les mois à une tous les 15 jours.

#### >> Les chauves-souris

Une fois le soleil couché, des chiroptérologues, équipés d'instruments de mesure spécifiques, écoutent les ultrasons des chauves-souris afin de les identifier. Ils se déplacent en voiture et à pied, équipés de lampes torches.

#### >> La flore et la petite faune

Des botanistes et des spécialistes de la faune inventorient les plantes et les animaux terrestres (amphibiens, insectes, reptiles, etc.). Ils parcourent le secteur à pied durant la journée, au printemps puis au début de l'été.



Détecteur d'infrasons



### L'étude paysagère

A partir de 4 périmètres d'étude, un expert paysagiste analyse **les éléments structurant le paysage local** (relief, hydrologie, voies de communication, patrimoine, projets et parcs éoliens, lignes électriques, châteaux d'eaux...). Il détermine ensuite les **points de vue emblématiques** et propose des scénarios d'implantation intégrant au mieux les éoliennes au paysage.

### - POUR EN SAVOIR PLUS -

#### DEUX PERMANENCES D'INFORMATION

VALOREM sera présent **en mairie de Cravant** (salle du conseil municipal) :

- le mercredi 2 février 2022, de 14h à 20h

- le jeudi 17 mars 2022, de 14h à 20h

Venez poser vos questions et échanger sur le projet !

#### UN SITE INTERNET

Un site internet est dédié au projet éolien, vous pourrez y suivre son avancement.

[www.parc-eolien-aubepin.fr](http://www.parc-eolien-aubepin.fr)

### Votre contact VALOREM

Émile ROULEAU, chef de projet // 06 20 25 37 29  
emile.rouleau@valorem-energie.com

Thierry HAAS, responsable VALOREM Nantes  
06 20 76 14 83 // thierry.haas@valorem-energie.com

VALOREM - 1 Rue Eugène Varlin 44 100 Nantes



Lettre d'information  
Février 2022

Commune de Cravant

Directeur de la publication et  
impressions : VALOREM

[www.valorem-energie.com](http://www.valorem-energie.com)